



DELIBERATION N° DEL-2024-32

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 19 septembre 2024**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Détermination du coût lauréat pour les concours et examens professionnels de la session 2023

PJ : 5 annexes

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Annick CHOPARD, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Nasséra LEGAL, Didier DART, Stéphane LIBERI, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Frédéric GRAS, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Maryse GIANNACCINI, Caroline SAUMADE, Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Nicolas CARTAILLER, Olivier MARTIN, Christine LADET, Fabienne DHUISME, Florence BOUIS, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUULET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Catherine LANÇON, Thierry JACOT, Patrick HIGON, Marie-Michèle ALVARO, Jean-Michel PERRET, Mylène CAYZAC PRAME, Evelyne GIULIANI

PROCURATIONS :

Frédéric GRAS à Jean-Christian REY
Nicolas CARTAILLER à Joffrey LEON
Aurélie GENOLHER à Henri CROS
Liliane ALLEMAND à Jacky REY
Régis BAYLE à Fabrice VERDIER
Caroline SAUMADE à Didier DART
Pierre MAUMEJEAN à Jean-Michel AZEMA

Secrétaire de séance : Nasséra LEGAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Sur rapport n°2-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Fabrice Verdier

Vu, le code général de la fonction publique et notamment son article L 452-46

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20240919-DEL-2024-32-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, et notamment son article 47-1

Vu, la délibération n° DEL-2012-023 du 14 décembre 2012 portant adhésion à la convention générale entre centre de gestion relative à la mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens

Vu, la délibération n° DEL-2016-029 du 2 décembre 2016 portant autorisation de signer la charte de coordination des CDG de la région Occitanie

Vu, la délibération n° DEL-2018-01 du 2 mars 2018 portant adoption d'un avenant n° 1 à la convention de coordination régionale

Vu, la délibération n° DEL-2019-17 du 4 octobre 2019 portant adoption d'un avenant n° 2 à la convention de coordination régionale

Vu, la délibération n° DEL-2022-48 du 13 décembre 2022 portant adoption d'un avenant n° 3 à la convention de coordination régionale

Vu, la délibération n° DEL-2022-49 du 13 décembre 2022 portant adoption du schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation

Considérant ce qui suit :

L'article L 452-46 du code général de la fonction publique, dispose qu'en l'absence de convention, les collectivités et établissements qui nomment un candidat inscrit sur une liste d'aptitude établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés lui remboursent, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

L'article 47-1 du décret n° 85-643 modifié dispose quant à lui, que la demande de remboursement du centre de gestion s'appuie sur la délibération du conseil d'administration qui arrête, pour chaque lauréat concerné, le coût réel du concours.

Le conseil d'administration doit déterminer, pour chaque concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion, un « coût lauréat » en prenant en compte les critères harmonisés établis par les centres de gestion de la région Occitanie.

Sont concernées les opérations de concours et examens professionnels engagées en 2023 qui sont aujourd'hui clôturées.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

➤ D'arrêter les coûts lauréats des concours et examens professionnels de la session 2023 comme suit :

Concours	Coût lauréat
Ingénieur territorial	1681.00 €

Examens professionnels	Coût lauréat
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	559.00 €
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	908.00 €
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	557.00 €
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	699.00 €

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

La secrétaire de séance



Nasséra LEGAL

Le Président




Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 23/09/2024
- La publication par voie électronique le : 23/09/2024

Annexe 1

				
BILAN FINANCIER CONCOURS D'INGENIEUR ISI SESSION 2023				
1- Bilan quantitatif				
	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Nombre de postes ouverts	78	26	/	104
Nombre total d'inscrits	116	45	/	161
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	37	2	/	39
2- Bilan financier				
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations		
A - Coûts spécifiques à l'opération				
Conception sujets	3 576,39 €	CDG 54 CIG petite couronne		
Location salle(s) et mobilier	250,00 €	Milhaud		
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €			
Honoraires médicaux	0,00 €			
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €			
Coût salariaux des corrections	20 951,05 €			
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	1 364,88 €			
Frais de restauration	1 206,85 €	Passion cuisine, Emery traiteur, Au délice provençal, A la fourchette des Arènes		
Divers	0,00 €			
Sous- Total A	27 349,17 €			
B - Frais de personnel du service concours / Concours affectés à l'opération				
Coûts salariaux du service concours	27 266,54 €			
Sous- Total B	27 266,54 €			
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)				
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	10 923,14 €	(sous-totaux A+B) x 0,20		
Sous- Total C				
Coût total de l'opération	65 538,85 €	A+B+C		
Coût par lauréat	1 681,00 €	Coût total opération / nombre de lauréats		



Annexe 2

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SESSION 2023		
1- Bilan quantitatif		
Nombre total d'inscrits	181	
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	88	
2- Bilan financier		
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	390,78 €	CDG 12
Location salle(s) et mobilier	0,00 €	Aigues-Mortes
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux		
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	8 152,18 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	988,92 €	
Frais de restauration	813,30 €	Passion cuisine, Emery traiteur
frais postaux		
Divers		
Sous- Total A	10 345,18 €	
B - Frais de personnel du service concours / Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	30 653,69 €	
Sous- Total B	30 653,69 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	8 199,77 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	49 198,64 €	A+B+C
Coût par lauréat	559 €	Coût total opération / nombre de lauréats



Annexe 3

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE PROMOTION INTERNE SESSION 2023		
1- Bilan quantitatif		
Nombre total d'inscrits	99	
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	31	
2- Bilan financier		
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	416,67 €	CDG 54
Location salle(s) et mobilier	83,33 €	Milhaud
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des correcteurs	5 194,58 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	507,40 €	
Frais de restauration	499,23 €	La Petite Cuisine
frais postaux		
Divers		
Sous- Total A	6 701,21 €	
B - Frais de personnel du service concours/Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	16 766,38 €	
Sous- Total B	16 766,38 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	4 693,52 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	28 161,11 €	A+B+C
Coût par lauréat	908,00 €	Coût total opération / nombre de lauréats

Annexe 4

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE AVANCEMENT DE GRADE SESSION 2023		
1- Bilan quantitatif		
Nombre total d'inscrits	27	
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	19	
2- Bilan financier		
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	416,66 €	CDG 54
Location salle(s) et mobilier	83,33 €	Milhaud
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillants (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des correcteurs	3 183,78 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	310,99 €	
Frais de restauration	249,61 €	La Petite Cuisine
frais postaux	0,00 €	
Divers	0,00 €	
Sous- Total A	4 244,37 €	
B - Frais de personnel du service concours/Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	4 572,65 €	
Sous- Total B	4 572,65 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	1 763,40 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	10 580,42 €	A+B+C
Coût par lauréat	557,00 €	Coût total opération / nombre de lauréats

Annexe 5

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE AVANCEMENT DE GRADE SESSION 2023		
1- Bilan quantitatif		
Nombre total d'inscrits	13	
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	9	
2- Bilan financier		
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	1 180,56 €	CDG 54
Location salle(s) et mobilier	83,33 €	Milhaud
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	1 508,10 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	147,31 €	
Frais de restauration	124,81 €	La Petite Cuisine
frais postaux	0,00 €	
Divers	0,00 €	
Sous- Total A	3 044,11 €	
B - Frais de personnel du service concours/Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	2 201,65 €	
Sous- Total B	2 201,65 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	1 049,15 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	6 294,91 €	A+B+C
Coût par lauréat	699,00 €	Coût total opération / nombre de lauréats